

PRESTATIONS LIEES A L'INSTALLATION ET AU LOGEMENT

Prestations	Tranche 1	Tranche 2
Aide à la première installation Zone 1	3 500 € à 4 600 €	2 300 € à 3 000 €
Aide à la première installation Zone 2	1 750 € à 2 300 €	1 150 € à 1 500 €
Prêt pour l'équipement du logement	2 400 €	1 600 €
Prêt logement enfant étudiant	1 800 €	1 200 €
Aide logement enfant étudiant	400 € (Zone 1)	500 € (Zone 2)
Prêt amélioration de l'habitat	500 € à 3 000 €	500 € à 2 000 €
Prêt pour économie d'énergie	500 € à 6 000 €	500 € à 4 000 €
Aide à la propriété Zone 1	2 440 € à 8 450 €	1 760 € à 6 080 €
Aide à la propriété Zone 2	1 950 € à 4 400 €	1 370 € à 3 080 €
Prêt immobilier complémentaire Zone 1	22 000 €	17 000 €
Prêt immobilier complémentaire Zone 2	15 000 €	11 000 €
Prêts non soumis à conditions de ressources :		
Prêt adaptation du logement des personnes handicapées	2 400 € à 10 000 €	
Prêt pour sinistre immobilier	2 400 € à 8 000 €	

En Haute-Savoie, la zone 1 concerne les communes des agglomérations d'Annecy et d'Annemasse. La zone 2 concerne le reste du département.

Les aides et prêts sont variables en fonction du RFR et du nombre de parts du foyer fiscal.

La calculette du site ALPAF vous permet d'évaluer vos droits aux prestations:

Les formulaires de demandes et dispositions sont disponibles sur le site :

www.alpaf.finances.gouv.fr

RETRAITES et FUTURS RETRAITES :

N'hésitez pas à nous transmettre vos coordonnées par mail pour recevoir les infos et propositions de sorties et séjours :

actionsociale.74@finances.gouv.fr



PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE

DES AGENTS DES MINISTÈRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

ACTIFS, RETRAITÉS, AYANTS-DROIT

VOS DROITS AUX PRESTATIONS SOCIALES !

Délégation de l'Action Sociale

5, rue Monseigneur Rendu

74000 ANNECY

Téléphone : 04 50 09 01 93 / 06 19 64 16 26

Mel : actionsociale.74@finances.gouv.fr

Février 2024

PRESTATION de RESTAURATION

Prestations	Taux	Conditions spécifiques et principales
Prestations repas	1,47 €	Repas pris dans les restaurants conventionnés indice < 539

PRESTATIONS RELATIVES A LA VIE FAMILIALE frais de garde d'enfants de -6 ans et 6-14 (17) ans

<p>Chèque Emploi Service Universel</p> <p style="text-align: center;">CESU pour garde d'enfant</p> <p>Chèque Famille Finances :</p>	<p>Montant annuel variable en fonction des revenus sous forme de tickets CESU pré financés</p> <p>Info et dossier à télécharger: www.cesu-fonctionpublique.fr</p> <p>0 à 6 ans : 200 € à 840 € / an https://mefsin.up-cheque-domicile.fr/</p> <p>6 à 14 ans : 200 € à 400 € / an (jusqu'au 17 ans révolus pour les enfants en situation de handicap et les familles monoparentales)</p>	<p>Enfants jusqu'à 6 ans : - pour rémunérer une assistante maternelle, crèche, garde périscolaire...</p> <p>Enfants de 6 à 14 (17) ans : - garde à domicile ou hors du domicile, péri-scolaire, soutien scolaire, accompagnement trajet école...</p> <p>Pour info : nous avons un partenariat avec ANACOURS 09 72 60 52 52 ou anacours.com (frais d'inscriptions offerts)</p>
--	---	---

PRESTATIONS de LOISIRS et VACANCES

NOUVEAU Le chèque Sport Finances :

d'un montant de 50 € (QF annuel 26000 €) ou 80 € (QF annuel 13000€) pour financer les activités sportives de vos enfants de 12 à 17 ans révolus. (QF annuel = RFR/Nbre parts)

EPAF :

Vacances familles (location, pension, camping...), jeunes et enfants (colonies) :

Pour tout renseignement : www.epaf.asso.fr

LES CHEQUES VACANCES :

La participation de l'État varie de 10 à 30 % en fonction de votre revenu fiscal de référence de l'année N-2.

L'épargne capitalisée doit être constituée par prélèvements mensuels.

Majoration pour les agents handicapés en activité.

Info et dossier à télécharger sur le site : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

PRESTATIONS RELATIVES AUX VACANCES

Subventions pour séjours d'enfants		Indemnité jour en fonction du QF
En colonies de vacances (sauf EPAF subventionné)	Enfants de moins de 13 ans	4,20 à 10,92 €
	Enfants de 13 à 18 ans	6,35 à 16,51 €
En centres de loisirs sans hébergement	Journée complète	3,03 à 7,87 €
	demi-journée	1,53 à 3,97 €
En maisons familiales de vacances ou en gîtes	Pension complète	4,42 à 11,49 €
	Demi pension	4,20 à 10,92 €
Séjours dans le cadre éducatif	Forfait pour 21 jours ou plus	43,52 à 113,16
	durées inférieures, par jour	2,07 à 5,38
Séjours linguistiques	Enfants de moins de 13 ans	4,20 à 10,92 €
	Enfants de 13 à 18 ans	6,35 à 16,52 €
Séjours en centres de * vacances spécialisés	Pour enfants handicapés de moins de 20 ans (par jour)	23,96 €

Prestations accordées pour un QF mensuel de 1086 € max(QF = RFR /nbre de parts /12)

* Sans conditions de ressources

Site intranet de l'action sociale : <https://actionsociale.finances.gouv.fr/>

Rubrique « FAMILLE-ENFANCE »

Liens utiles : Accès direct à l'application SEJOURS

 Vous ou l'un de vos proches est en situation de handicap : l'APAH (Association pour l'Aide au Handicap) Finances peut vous accompagner : www.apahf.org
 Correspondante dans le 74 : Mme YTHIER : 04 50 88 40 13

LES AIDES FINANCIERES et LES PRETS SOCIAUX :

Les personnels confrontés à des difficultés budgétaires peuvent solliciter un secours (remboursable ou non) auprès de l'assistante de service social qui instruira la demande après une évaluation de la situation.

En cas de sinistre de logement ou de véhicule, une aide peut vous être attribuée.

Prendre RDV avec l'assistante de Service Social : 04 50 09 01 79 / 06 22 69 24 72

sandrine.niculae@finances.gouv.fr